



PROVINCES



ILLYRIENNES

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL

LAYBACH, mercredi 3 Octobre 1810.

AUX ABONNÉS.

Les deux Manifestes 23 Juillet et 1.^{er} Septembre qui ont annoncé au Public cette Feuille, en ont indiqué le plan, et marqué le mérite de circonstance qui va la distinguer.

On déclare franchement d'avance, qu'on ne se propose pas d'y faire pompe de réflexions politiques ou philosophiques, encore moins d'y donner place à des discussions ou tracasseries littéraires.

Pour se conformer aux intentions et remplir les ordres de S. E. le MARÉCHAL D'EMPIRE, DUC DE RAGUSE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, notre premier objet et devoir est de communiquer officiellement aux habitans de ces Provinces les Décrets Souverains, et les Arrêtés du Gouvernement provincial, dont la prompte connoissance authentique doit surtout les intéresser.

On trouvera ensuite rédigées avec toute la précision les nouvelles les plus importantes, tirées des correspondances, et des feuilles italiennes et allemandes, dont la position de cette ville nous met également à la portée.

Mais quant aux nouvelles de France en particulier, cet Article seul vaudra au *Télégraphe* la préférence sur toutes les autres feuilles des Provinces Illyriennes et des pays voisins, par la promptitude, avec laquelle on y apprendra les nouvelles de Paris et de l'Empire Français, en devançant de quatre ou cinq jusqu'à huit ou dix jours toute autre feuille et correspondance: en voici la source. Il arrive tous les jours à Mons. le MARÉCHAL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, une estaffette de Paris à huit jours de date, avec les feuilles et nouvelles qu'il a la bonté de nous communiquer.

Quant à l'esprit du *Télégraphe illyrien*, les bornes dans lesquelles il est forcé de se renfermer, par la multiplicité des éditions que l'on en fait en plusieurs langues, ne lui permettent pas de se livrer entièrement à tout celui qui l'anime, et qu'il désireroit de propager avec énergie parmi les peuples nouvellement soumis au plus grand, au plus puissant des Souverains.

Mais les opérations d'un Gouvernement bienfaisant et paternel, dont on rendra compte, parleront d'elles-mêmes: et les différens peuples, qui forment les Provinces Illyriennes, sentiront aisément, combien les intérêts de leur patries respectives sont liés à l'intérêt général du vaste Empire de l'Occident.

Des principes incontestables, qui tiennent également à la sagesse, au bon ordre, et à ces mêmes intérêts respectifs, doivent l'emporter sur cet esprit d'affection, qui ne seroit blamable, qu'autant qu'il seroit exclusif; car il est juste de convenir d'ailleurs, que la simple affection ne sauroit ne pas exister, étant l'effet nécessaire d'une habitude enracinée depuis plusieurs siècles.

Il est cependant bien sûr, que la génération qui croit et s'avance, trouvera aisément son compte dans les grands événemens qui sont arrivés, et qu'il n'y aura plus pour elle d'obstacle qui l'empêche de reconnoître et de sentir, combien les innovations étoient demandées et commandées par les intérêts mêmes de l'humanité.

Le grand œuvre n'est pas encore accompli, et ne le sera même qu'autant qu'on pourra le concilier avec les passions et les habitudes. On aura toujours infiniment gagné, si en réglant mieux les unes on aura changé et amélioré les autres, moyennant l'éducation, les connoissances, les établissemens, et les loix soutenues d'un grand pouvoir.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 19 septembre.

S. M. l'EMPEREUR a tenu aujourd'hui un Conseil de Ministres à Saint-Cloud.

On croit qu'il n'y aura pas de voyage de Compiègne cette année, et que la Cour partira la semaine prochaine pour Fontainebleau.

Il paroît certain que S. A. S. le prince de Pontecorvo, nommé Prince royal de Suède, se mettra en route samedi prochain, pour Stockholm.

— Du 22. Trois cent cinquante statues antiques de marbre, de porphyre, etc. sont arrivées à Paris; elles viennent de la *Villa Borghese*, à Rome. Elles doivent être placées au Musée Napoléon.

— Du 23. Il y a long temps qu'on se plaint de l'orthographe des enseignes publiques à Paris. Molière avoit proposé, en riant, de créer un censeur exprès pour rectifier ces fautes grossières. Mercier avoit dit dans son *Tableau que l'ignorance étoit gravée en lettres d'or sur les boutiques de Paris*. Dans un temps où le Gouvernement s'occupe de reformer tous les genres d'abus, il n'est pas étonnant qu'il ait songé à réformer celui-ci. Les ordres sont donnés à tous les Commissaires de quartier d'effacer toutes les inscriptions, dont le sens est ridicule, ou dont l'orthographe est vicieuse. L'ordre s'exécute depuis quatre jours; il n'y aura désormais aucune enseigne, aucun écriteau, aucune inscription sur les murs, volets et boutiques de Paris, qui n'ait été visée et approuvée par la Police.

(*Journ. de Paris.*)

AUSTRIE.

Vienne, 26 septembre.

Par une Circulaire de la Régence du pays Autrichien au de là de l'Enns, on donne avis que S. M. a fait savoir au Président de la Chambre Aulique qu'elle permettoit que les biens ecclésiastiques appartenant aux couvens qui subsistent encore, pussent être vendus contre le paiement en argent comptant de bonne monnoye, au profit de la Finance de l'Etat.

(*Wien. Zeit.*)

SUEDE

Océbro 31. août.

Discours prononcé le 21 août 1810, dans l'assemblée de la noblesse, par M. G. W. de Tibell, général-major, etc. etc.

Monsieur le baron maréchal de la diète,
Messieurs les députés de la noblesse,

Au moment où les Etats du Royaume s'occupent de l'élection d'un nouveau prince Royal, à la place de celui dont nous pleurerons à jamais la perte, qu'il me soit permis d'exposer devant cette assemblée les motifs qui déterminent à cet égard ma voix individuelle.

L'indépendance du Royaume, des rapports avantageux à l'extérieur, la tranquillité et la prospérité dans l'intérieur, voilà les desirs que le peuple suédois veut voir réalisés

par le prince que nous allons choisir pour successeur au trône.

Il sera peut-être nécessaire de considérer, avant tout, la situation actuelle de l'Europe, et les rapports de la Suède avec elle.

Pendant le temps où l'Europe étoit composée de plusieurs Etats du premier ordre, la protection et la garantie des petits Etats se trouva dans cette heureuse circonstance, qu'alors toutes ces grandes puissances, presque également redoutables, ne pouvoient que difficilement parvenir à concerner entr'elles leurs projets de conquête et de partage. Des siècles s'écoulèrent dans cet état de choses, jusqu'à ce qu'enfin le partage de la Pologne rompit le premier chaînon de cette chaîne. Cet événement donna aux puissances de l'est un aggrandissement considérable; mais la France, qui n'eût rien, y gagna cependant des prétentions à un équivalent, et l'avantage de pouvoir invoquer en sa faveur l'exemple qu'on lui avoit donné. La guerre de la révolution s'alluma; elle eut pour suite que les grands Etats cherchèrent dans les plus petits des moyens de s'indemniser de leurs pertes. Alors, pour ne pas servir un jour à des compensations, les Etats d'une grandeur moyenne se virent dans la nécessité de se faire appuyer par l'une ou l'autre des grandes puissances. L'ancien système d'équilibre change de forme: ce n'est plus celui où tout les Etats de l'Europe, grands et petits, se contrebalançoient réciproquement; il n'y a aujourd'hui que trois grandes puissances, qui, entourées de leurs alliés, se disputent la prépondérance exclusive, ou contrebalancent réciproquement leurs forces.

L'Empire britannique voit toutes les mers soumises à ses flottes nombreuses et presque invincibles. La Russie, qui compte 40 millions d'habitans, s'étend depuis Tornea jusqu'à l'embouchure du Danube. Le système fédératif de la France embrasse l'Europe occidentale, depuis l'Océan jusqu'au Niémen, depuis le cap Nord jusqu'à la Calabre. La France, avec ses 42 millions d'habitans, en fait le centre: les Etats environnans les plus proches font, moyennant une union fédérative, un ensemble avec elle; ceux qui sont plus éloignés ont contracté des alliances qui les attachent à l'union générale, soit par des liens de famille, ou par la situation géographique des pays, ou bien par quelque intérêt d'Etat.

La Suède se trouve environnée de ces trois grandes puissances de l'Europe; la mer du Nord et la Baltique la rendent voisine du despote des mers; à l'est, suivant les saisons, elle tient plus ou moins à la Russie; à l'ouest et au midi, elle touche au Danemarck, qui fait partie de la ligue continentale.

Ainsi située, et ayant seulement 2 millions d'habitans, il est impossible que la Suède puisse espérer de garder long-temps cette parfaite indépendance extérieure dont jouissoient autrefois les petits Etats, sous la protection du système d'équilibre. Cette vérité est très-désagréable; mais elle n'est malheureusement que trop constatée par l'expérience. Les malheurs de quelques autres Etats, et les pertes que nous avons faites dans ce malheureux naufrage, d'où nous n'avons été sauvés que par les efforts magnanimes et la probité d'un petit nombre d'hommes, puissent-ils devenir des leçons salutaires, pour nous avertir de ne plus adopter les mêmes préjugés, et de ne pas nous jeter ainsi de nouveau dans un abîme peut être encore plus effroyable!

La Suède a seulement fait sa paix avec ses ennemis; elle n'a pas encore embrassé le système qui doit lui assurer son indépendance future. Il faut par conséquent qu'elle s'explique, il faut qu'elle embrasse tout entier l'un ou l'autre des grands systèmes politiques de l'Europe. Dans cet état de choses, l'alliance la plus naturelle est celle qui nous lie avec la puissance dont nous avons les plus à espérer et le moins à craindre. Tout le monde voit que cette puissance n'est autre que la France.

Ainsi, pour entrer avec dignité et avec avantage dans le système politique que nous devons embrasser, il se trouveroit difficilement un moyen plus convenable que celui de choisir un prince français pour successeur au trône de la Suède. Il nous apportera en dot l'assurance inappréciable de l'indépendance du royaume: sa gloire et sa prospérité ne cesseront jamais d'intéresser l'Empire français et la maison impériale, qui trouvera l'accroissement de ses propres forces dans celui des forces de la Suède.

(*La suite au n.º prochain.*)

Stockholm, le 1. septembre.

Voici l'Acte le plus solennel qu'une société libre puisse célébrer.

On a tout lieu de prévoir et prédire que cette époque de notre histoire sera aussi mémorable pour notre postérité, qu'elle est étonnante pour son contemporains.

ACTE D'ÉLECTION.

Nous soussignés, les États-généraux du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, représentans de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie et des paysans, assemblés actuellement en diète extraordinaire dans la ville d'Orebro, savoir faisons : que S. A. R. le prince Charles-Auguste de Schleswig-Hollstein-Sonderburg-Augustenburg, élu prince royal de Suède, des Goths et des Vandales, étant décédé sans héritiers mâles, et que jugeant qu'il est de notre devoir de prévenir et détourner le péril pour l'indépendance et la tranquillité du royaume, ainsi que pour les droits et privilèges de ses habitans, statué par les lois fondamentales, qui pourrait résulter d'une vacance du trône et de l'élection qui s'ensuivrait; exerçant en même tems le droit qui nous est réservé dans le 94. article de la Constitution du 6 juin 1809, d'élire en pareil cas une nouvelle dynastie; à ces causes et considérant que le haut et puissant prince et seigneur Jean-Baptiste-Jule Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, est doué des vertus et qualités qui nous donnent le juste espoir de jouir, sous le règne de ce prince, d'une bonne administration et de la prospérité, fruits d'un gouvernement légal, énergique et bienfaisant: Nous, les États-généraux de Suède, sur la proposition de notre auguste roi, actuellement régnant, et sous condition que le susdit prince et seigneur, prince de Ponte-Corvo, ait, avant son arrivée sur le territoire suédois, embrassé la religion évangélique luthérienne, et signé les reversales dressées par nous, avons élu volontairement, par suffrages légaux et unanimes, pour nous et nos descendans, le haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Jule Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, à la dignité de prince royal de Suède, pour après le décès de notre auguste souverain actuel (dont le Tout-Puissant veuille prolonger les jours), régner sur la Suède et les pays qui en dépendent, être couronné roi de Suède et recevoir le serment de fidélité, enfin gouverner le royaume suivant le sens littéral de la constitution du 6 juin 1809, ainsi que selon les autres lois en vigueur, tant fondamentales, que générales et spéciales; le tout conformément aux reversales que S. A. R. donnera présentement, et dans la suite, à son avènement au trône. Nous conférons également aux descendans mâles, légitimes de S. A. R. le droit d'occuper le trône de Suède, dans l'ordre et de la manière qui sont statué littéralement dans la loi de succession que nous avons établie.

Nous, les États-généraux de Suède, ayant arrêté ce qui précède, avons en conséquence confirmé le présent acte d'élection par la signature de nos noms et l'apposition de nos sceaux.

Fait à Oerebro, le 21 jour du mois d'août de l'an 1810, après la naissance de Notre-Seigneur.

(Suivent les signatures.)

— Du 5 septembre. On attend ici pour le 21 le courrier de Paris qui doit apporter l'Acte d'acceptation du Prince de Ponte-corvo, Prince royal de Suède. La Diète restera rassemblée à Oerebro jusqu'à l'arrivée du courrier.

(Journ. de l'Empire)

R U S S I E.

Petersbourg le 28. août.

Un rapport officiel tres-détaillé rend compte de toutes les démarches et les tentatives de l'Armée turque, ainsi que de la flottille pour faire lever aux Russes le siège de Rustschuck. On y décrit en même tems

toutes les opérations de l'armée et de la flottille russe; ce qui a duré depuis le 13 jusqu'au 25 Août, jour où le Comte Kamenski, Général en chef de l'Armée russe, se décida d'attaquer sur cinq colonnes l'armée turque retranchée, que la jonction de plusieurs corps avoit portée à 40m. hommes. Les Russes ont fait des prodiges de valeur pour surmonter la résistance de l'ennemi. On lui a emporté plusieurs redoutes, et tourné son aile gauche, par les différentes attaques et manœuvres des généraux qui commandoient les colonnes; et enfin le général major Subanejef, en l'attaquant par derrière, a décidé la victoire. La cavalerie ennemie a pris la fuite, mais elle n'a pu se soustraire aux coups de sabre de la nôtre qui la poursuivoit. Dans le même tems qu'on battoit victorieusement l'ennemi sur terre, la flottille russe commandée par le colonel Berlire, attaquoit et détruisoit la flottille turque.

Les résultats de cette éclatante victoire remportée en 9 heures sur une armée de 40m. sont le camp tout entier emporté avec armes, bagages et artillerie, trois États-majors, 178 drapeaux, 3 pavillons, et plus de 5000 prisonniers, parmi lesquels un Bachà à trois queues, le commandant de la flottille, bacha à deux queues, et une grande quantité d'officiers supérieurs. Les retranchemens, et les environs étoient couverts de morts, dont le nombre va au moins à cinq mille: notre perte est peu considérable.

Avant le départ du courrier avec ce rapport, le Commandant en chef a reçu la nouvelle du général-major de St. Priest, que Sistow avoit capitulé. La prise de cette ville nous a rendu maîtres du reste des forces de l'ennemi sur l'eau, et d'une quantité de vivres et munitions.

(Wien. Zeitung.)

A S I E.

Smyrne, 2 août.

La résolution que le Grand-seigneur a prise de se mettre à la tête de l'armée, et de marcher contre l'ennemi du grand-prophète, a réveillé dans l'Asie musulmane toute l'ardeur des premiers tems de l'Islamisme. L'enthousiasme est à son plus haut degré. Les pachas ont oublié leurs rivalités, renoncé à leurs prétentions et abjuré leurs haines particulières, pour n'envisager que le danger commun, et combattre sous les étendards de leur religion menacée. Tous les propriétaires animés du même zèle, fournissent plus d'hommes et d'argent qu'on ne leur demande. Les îles de l'Archipel, Chipre, Mytilène, Candie, Rhodes, etc., envoient de nombreux renforts à Constantinople; on attend dans cette ville un corps de mam-lucks parti d'Egypte dans les premiers jours de juillet. . . . Les soldats d'Asie sont moins braves et moins disciplinés que ceux d'Europe; mais excités par le fanatisme, ils peuvent être opposés avec succès aux troupes légères de la Russie, dont la discipline n'est guères plus régulière. On compte une population de 10 millions d'ames dans la Turquie d'Asie. Les villes les plus importantes sont, 1.º Alep, avec

250,000 habitans, a.° Damas, avec 180,000 ames; le pachalich de cette ville est considéré comme le premier de l'Asie: et dans la décadence actuelle de l'Empire turc, celui qui en occupe la place, s'est rendu depuis long-temps indépendant de la Porte. 3.° Bassora, située au confluent du Tigre et de l'Euphrate, contient 150,000 habitans. 4.° Smyrne contient 120,000 ames. Cette ville est le centre du commerce européen dans le Levant; et la commodité de son port y attire les vaisseaux de toute l'Asie. 5.° Pruse, située au pied du mont Olympe, contient une population de 60,000 ames. 6.° Angora, dont les habitans font des camelots superbes avec le poil d'une espèce particulière de chats et de chèvres, contient 70,000 habitans. 7.° Tokat, 60,000. 8.° Bagdad, ancien séjour des Califs; on n'y compte pas aujourd'hui plus de 20,000 habitans. Dans toutes ces villes on fait des levées d'hommes et d'argent pour la guerre actuelle; et chacune d'elles fourait avec empressement le contingent qu'on lui demande, et que dans d'autres circonstances, la Porte eût en vain réclamé.

(Journ. de Paris)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach le 3 octobre.

Nouvelles Nominations d'Intendans et de Secrétaires généraux par S. E. Mons. le MARÉCHAL D'EMPIRE, DUC DE RAGUSE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL des Provinces Illyriennes, etc. etc.

Messieurs

BASELLI Ex-Conseiller de la Régence, nommé par le Décret 28 août, Intendant de la haute Carniole, résident à Laybach, en remplacement de Mr. l'Auditeur Fargues, qui retourne au Conseil d'Etat.

PARIS, Ex-Secrétaire de Mr. Fargues, nommé par le Décret 6 septembre, Art. 1. Secrétaire général de cette Intendance.

WILCHER, Ex-Capitaine du Cercle de Laybach, nommé par l'Art 2. du Décret 28 août, Intendant de Neustadt dans la basse Carniole, en remplacement de M. de Breteuil appelé au Conseil d'Etat.

GEORFFROT, Ex-Employé à l'Intendance générale, nommé par l'Art. 2 du Décret 6 septembre, Secrétaire général de cette Intendance.

LEOPOLD LICHTENBERG, fils, nommé par le Décret 28 août, Art. 3 Intendant de Gorice, Cercle de Gorice, en remplacement de Mr. l'Auditeur Cochelet appelé au Conseil d'Etat.

TOURNAY, Ex-Commissaire de Police à Gorice, nommé par l'Art. 3 du Décret 6 septembre, Secrétaire général de cette Intendance.

GODEFROI ANDRIAN DE VARBURG, Ex-Membre

du Gouvernement de Gorice, nommé par le Décret 28 août Art. 4 Intendant d'Adelsberg, Carniole intérieure, en remplacement de Mr. l'Auditeur Petit de Beauverger, appelé au Conseil d'Etat.

LUCKS DE BEGIFOWT, Ex-Secrétaire de Mr. de Beauverger, nommé par le Décret 6 septembre Art. 4. Secrétaire général de cette Intendance.

CALAFATI, Ex-Préfet de l'Istrie, nommé par le Décret 7 septembre Art. 1. Intendant de l'Istrie.

OBSERVATIONS.

Messieurs les Auditeurs Intendans n'ont dû cesser leurs fonctions, qu'au 15 septembre 1810. (art. 5, Arrêté du 28 août).

Les fonctions des Secrétaires généraux sont assimilées à celles des Secrétaires généraux des Préfectures de l'Empire (art. 5 du 6 septembre 1810).

A dater du 1.er octobre 1810. La Préfecture, et l'Intendance des Finances d'Istrie sont supprimées.

Un Intendant les remplace avec les mêmes attributions que les autres Intendans des Provinces. Mr. Vergottini, sous-Préfet à Rovigno, prendra le titre de Délégué. (Arrêté du 7 septembre 1810)

— Les dernières nouvelles de S. E. notre bien aimé GOUVERNEUR GÉNÉRAL sont du 29 septembre, jour de son départ de Fiume pour l'Istrie qu'il parcourt actuellement. De là il passera à Gorice, où il est attendu avec l'impatience du désir le plus vif, et où on lui prépare des fêtes brillantes.

A V I S.

Joseph Sardi, par Arrêté de S. E. Mons. le MARÉCHAL D'EMPIRE, DUC DE RAGUSE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL des Provinces Illyriennes, nommé Typographe et Directeur de l'Imprimerie Impériale du Gouvernement de ces Provinces, est actuellement établi à Laybach pour y remplir ses devoirs.

En cherchant à rétablir son état économique, qui dans les derniers évènements politiques a souffert des pertes ruineuses, c'est, avant tout, ses créanciers qu'il se propose de rembourser.

C'est pourquoi il invite, moyennant cet Avis, quiconque ayant un titre quelconque de créance à la charge du susdit, à le produire dans deux mois au plus tard, à dater de ce jour, au Bureau de cette Imprimerie, ou à son Agent le Sieur Girondi dans Trieste, où tout compte sera reçu, liquidé, et fixé pour le payement, de la manière que l'on pourra mieux concilier avec ses circonstances actuelles.

A Laybach le 6. Septembre 1810.

Il vient d'arriver un professeur italien, qui grave en pierres, c'est-à-dire diamant, saphir, émeraude, rubis, topase, sardoine, cornaline, jaspe, onix, agathe etc. en creux, comme en relief, toute sorte de sujet. Son prix est discret. Quiconque veut le charger de quelque ouvrage peut lui en donner la commission par un correspondant de Trieste, où il est connu de tous les Bijoutiers en or, demeurant sous les arcades de la vieille douane, ou bien à son cabinet, rue de la pointe du four n.° 162.

Trieste le 31 Août 1810.